



Groupement d'Employeurs Drôme Ardèche Handball

— FONCTIONNEMENT





— COÛT

Le coût salarié
chargé au
prorata
temporis à
l'euro près

Les frais de
gestion au
prorata
temporis à
l'euro près

La participation
au fonds de
pérennisation
de l'emploi

Voici la décomposition des frais GE à la charge des futurs adhérents:

- Une adhésion associative annuelle.
- Une avance en compte courant de 1 mois de salaire chargé pour constitution d'un fond de trésorerie (restituée en fin de MAD).
- Un forfait mensuel pour frais de gestion*.
- Un abondement mensuel au fond de pérennisation.

* Les frais de gestion administrative du personnel ?

- Elaboration des documents administratifs: fiches de paies, conventions MAD ...
- Accompagnement à la mutualisation des missions salariales
- Planning et suivi des heures de travail,
- Gestion des absences,
- Suivi et recherches des candidatures,
- Suivi et recherches de nouveaux adhérent,
-

Exemple de partage salariale pour un salarié GE partagé entre 2 structures:

- Volume horaire partagé 70/30 sur les 2 clubs
- Salaire : 2100€ brut mensuel porté par le GE
- 1470€ brut de salaire MAD pour la structure 1 et 630€ brut pour la structure 2 + charges patronales et éventuelles primes (ex: ancienneté, précarité...)
- 75€/mois de couts de gestion au prorata temporis, 5% du brut pour le fond de pérennisation
- Moins les aides d'état perçues (ex: contrat de professionnalisation ou alternance)

Les données de simulations se mettront automatiquement à jour après la modification d'un champ.

Coût total employeur

2 517 €

Dépensé par l'entreprise

Salaire brut

2 100 €

Brut de référence (sans les primes, indemnités ni majorations)

salaire médian SMIC

Salaire net

1 640 €

Salaire net avant impôt

Salaire net après impôt

1 590 €

Le salaire net payé

		Structure 1 70%	Structure 2 30%
Cout salarial Hors GE	Salaire brut mensuel	1470€	630€
	Charges patronales	291,90€	125,10€
	Total	1761,90€	755,10€
Coûts complémentaires avec GE	Frais de gestion	52,50€	22,50€
	Fond de pérennisation 5% du brut	73,50€	31,50€
	Total	126€	54€
Cout GE annuel		12*126€ = 1512€ Soit 7,15% du salaire annuel	12*54€ = 648€ Soit 7,15% du salaire annuel



Pour les salariés :

- Avoir un contrat de travail unique
- Consolider l'emploi
- Consolider les temps de travail
- Faciliter l'accès à la formation
- Percevoir une rémunération régulière
- Développer un réseau professionnel

Pour les associations utilisatrices :

- Faciliter le recrutement du salarié
- Faciliter la gestion du salarié
- Mutualiser avec un cadre législatif
- Développer des compétences
- Fidéliser le salarié

Coordonnées GE:

- JB DELAYE: 0769861345

- 5126000.dev@ffhandball.net